

MAIRIE D'OPIO

05 AVR. 2022

Courrier arrivé



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale
Section aménagement et logement

Monsieur Thierry OCCELLI

Maire d'Opio

Mairie

Place de la Liberté

06650 OPIO

Nice, le **01 AVR. 2022**

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 7 mars 2022, vous avez adressé, pour avis, au Département des Alpes-Maritimes, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Opio approuvé le 18 septembre 2012.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental, n'ayant pas d'observation particulière sur ce dossier, émet un avis favorable à ce projet de modification n°4.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET
Directrice de l'attractivité territoriale